

COMPRENDRE > 07

Accessibilité, 17 ans après : espoir et désillusion



DÉCOUVRIR > 12

Le service social et juridique de l'association
au plus près de l'humain



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

03 > ÉCOUTER

Marie-Claude Schéhadé, responsable des séjours vacances et Marcel Naudion, déficient visuel

04 > SE RETROUVER

« Continuons de lire » : aller à la rencontre des plus fragiles

07 > COMPRENDRE

Accessibilité, 17 ans après : espoir et désillusion

12 > DÉCOUVRIR

Le service social et juridique de l'association au plus près de l'humain

14 > AGIR ENSEMBLE

Le don par prélèvement automatique

Chère donatrice, cher donateur,

Une fois n'est pas coutume, je vous propose de faire un bond dans le passé.

Nous sommes le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vient d'être votée... nous sommes heureux, parce qu'elle donne une définition légale au handicap. Le quotidien de 12 millions de français va enfin changer. L'inclusion et la solidarité vont faire loi. L'espoir est à son paroxysme.

Le temps est passé et 17 ans après l'adoption de cette loi, force est de constater que les comptes ne sont pas bons. Pour s'en convaincre, voici deux exemples parmi tant d'autres : moins de 10 % des sites Internet sont accessibles aux personnes déficientes visuelles, 90 % des sites sont donc « hors la loi ». Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros n'ont pas fait de déclaration d'accessibilité, elles sont donc dans l'illégalité.

Combien de temps encore allons-nous devoir supporter les « hors la loi » qui nous rendent la vie si difficile ?

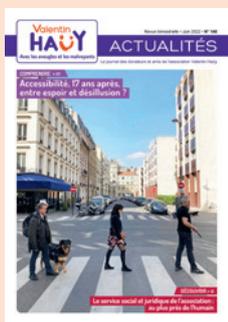
Acheter un billet de train est un problème, faire ses courses en ligne est un problème, renouveler son passeport est un problème, se cultiver en ligne est un problème... je préfère m'arrêter là tant la liste pourrait encore être longue malheureusement.

Face à cette injustice, l'association Valentin Haüy que j'ai la joie de présider va continuer son combat jusqu'à temps que notre pays soit **enfin capable de respecter ses propres lois !**

Mais pour cela, nous avons besoin de votre soutien car mener cette mission a un coût. Mobilisons-nous pour plus de justice et pour une société enfin réellement inclusive où chaque citoyen a les mêmes droits. Droits qui d'ailleurs sont au cœur des préoccupations de l'équipe sociale et juridique que vous pourrez découvrir dans ce nouveau numéro.

Avant de vous laisser le découvrir, j'aimerais vous rassurer. Vous avez dû me trouver un peu véhément dans mes propos quand je vous disais que notre pays ne respectait pas ses propres lois ? Alors je vais nuancer mon propos, non sans ironie. Sachez que toute personne déficiente visuelle peut déclarer et payer l'ensemble de ses impôts en ligne... le site de l'administration fiscale est un des rares site web parfaitement accessible !

Sylvain Nivard
Président



Qui fait votre Valentin Haüy Actualités ?

Le Valentin Haüy Actualités est une revue trimestrielle éditée par l'association Valentin Haüy, 5 rue Duroc, Paris 7^e - Tél : 01 44 49 27 27 - vhactualites@avh.asso.fr - Téléchargeable et disponible en version audio sur www.avh.asso.fr

Directeur de la publication : Sylvain Nivard - Rédacteur en chef : Olivier Loock - Comité de rédaction : Marie Bernadette Alexandre, Carole Bailly, Luc Bacot, Céline Bœuf, Véronique Ciredeck, Bénédicte Gacic, Géraldine Joubert, Emilie Lèbre, Claudine Legrand, Karine Rocq - Crédits photos : AVH, iStock, N. Bouda, G. Jolivet - Couverture : AVH
Réalisation : Vincent Dutrieux - Imprimeur : AGEFIM, Asnières-sur-Seine - Commission paritaire n° 0123 H 88398
ISSN : 1163-1317 - Dépôt légal : Juin 2022. Ce numéro a été imprimé à 62 200 exemplaires. Il est accompagné d'une lettre, d'un bon de générosité et d'une enveloppe retour pour une partie des adresses.

Couverture : se déplacer en ville. Trois personnes déficientes visuelles traversent la rue.





« En 2009, j'ai pris le relais de l'équipe historique émanant des comités qui organisait des séjours pour déficients visuels depuis de nombreuses années, de façon assez artisanale. Autour d'un groupe de bénévoles du siège de l'association, notre petite « agence de voyages » s'est étoffée en volontaires et en destinations, en France et à l'étranger. Chaque année, plus de 120 vacanciers partent avec nous, accompagnés de bénévoles du siège ou locaux. J'ai beaucoup de plaisir à travailler avec cette petite équipe soudée et joyeuse afin de procurer à nos vacanciers des moments de détente en toute sécurité. Je vais céder la place et laisse un groupe dynamique, toujours plus innovant sur les destinations, la découverte de nouveaux horizons et le bien-être de nos voyageurs. »

Marie-Claude Schéhadé,
responsable des séjours-vacances
à l'association Valentin Haüy

> ÉCOUTER

« Voilà au moins huit ans que je pars une semaine en vacances avec l'association Valentin Haüy, si possible chaque année. J'ai découvert Marseille, Montpellier, l'Alsace mais aussi pu participer à quelques séjours sportifs, en montagne comme cette année en mars, à Bessans, Haute-Maurienne. J'aime découvrir une région, sa culture dans une ambiance toujours amicale. Cela me change du quotidien car chaque fois, je rencontre de nouvelles personnes et en retrouve d'autres avec joie. C'est toujours une superbe occasion pour échanger avec d'autres déficients visuels ce qui est souvent compliqué dans la vie quotidienne. Et, surtout, en cette 2^e année Covid, j'ai pu profiter de la montagne, des raquettes, du jacuzzi, du bon air, des rires partagés... de quoi recharger mes accus pour quelques mois ! »

Marcel Naudion, vacancier
déficient visuel (Séjour à Bessans, mars 2022)





> SE RETROUVER

Moment de lecture à la médiathèque Valentin Haüy.

« Continuons de lire » : aller à la rencontre des plus fragiles

Alors que vingt pour cent des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans et trente-huit pour cent des personnes de plus de quatre-vingt-dix ans déclarent une déficience visuelle, le handicap visuel est souvent passé sous silence dans les résidences pour personnes âgées pour des raisons multiples (charge de travail, méconnaissance, etc.).

Source d'isolement et de troubles cognitifs et psychologiques, le handicap visuel a des conséquences graves et délétères sur l'autonomie de nos aînés. La perte de l'accès à la lecture est notamment ressentie douloureusement par celles et ceux qui aimaient cette occupation et cette possibilité d'évasion. Ces difficultés sont encore plus cruelles dans la période de solitude et d'inquiétude liée au COVID-19 que traversent de nombreuses personnes âgées.

Grâce au soutien de la Fondation Valentin Haüy, l'association Valentin Haüy a pu s'engager dans



une démarche pour les aider à sortir de leur isolement et les raccrocher à l'une de leur passion : la lecture.

Elle a mis en place le programme « Continuons de Lire » qui favorise la découverte du livre audio par un public âgé empêché de lire et en évalue l'impact sur le bien-être et la vie sociale des personnes déficientes visuelles résidant en établissement (EHPAD, résidences autonomie). Cette prestation est associée à une formation et à un accompagnement permettant d'utiliser au mieux le matériel et les ressources humaines de l'association et d'adapter

son offre aux besoins des personnes âgées déficientes visuelles.

Après une phase pilote en 2021 menée en collaboration avec nos comités Valentin Haüy de Nantes, Brest, Paris, Tours et sur l'île de la Réunion, et les équipes de 29 EHPAD, maisons de retraite ou résidences autonomie, cent quinze personnes déficientes visuelles ont pu bénéficier de ce service et retrouver le plaisir de lire.

Elles ont eu à leur disposition :

- un appareil de lecture adapté, simple d'utilisation qui lit des CD audio ;
- des CD de démonstration, pour s'habituer à écouter le livre au lieu de le lire ;
- une proposition d'inscription à la médiathèque Valentin Haüy et l'accès gratuit aux livres sous format audio, si l'essai est concluant et leur plaît.

Face à ce succès confirmé, un déploiement plus large est mené en 2022 par les équipes des comités Valentin Haüy de Grenoble, Limoges, Montceau-les-Mines, Reims et Troyes.

Pour pérenniser le projet « *Continuons de lire* » et sensibiliser professionnels et pouvoirs publics à l'importance de la santé visuelle, l'association souhaite mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour un déploiement progressif qui

devraient lui permettre d'ici trois ans de toucher trois cent trente établissements et trois mille trois cents personnes âgées déficientes visuelles.

Pour en savoir plus, contactez Florence Lalardrie (f.lalardrie@avh.asso.fr) ou Valérie Carlon (v.carlon@avh.asso.fr) ●

Ils témoignent

“C'est un très bon outil qui améliore vraiment la vie de nos résidents.”

Résidence autonomie
Georges Brassens (Finistère)

“Un état d'éveil social et de bien-être a été constaté”.

EHPAD La Châtaigneraie
(Loire Atlantique)

“C'est une nouvelle activité, un nouveau loisir pour certains, un bienfait attendu par une de nos résidentes qui ne peut plus s'en passer et réclame les CD, discute sur sa lecture.”

Résidence autonomie
Les Mouettes (Finistère)

7^e Triathlon national en duo

Déficient visuel et guide voyant

Canoë-kayak

Tandem

Course à pied

Samedi 11 juin 2022

À partir de 8h30
Domaine du Château de Versailles
Pièce d'eau des Suisses
01 39 50 75 20 • www.avh.asso.fr

Valentin HAÜY
Avec les aveugles et les malvoyants
Agir pour l'autonomie

Venez soutenir les sportifs !

Coup d'envoi du 7^e Triathlon national en duo

Sport et solidarité au château de Versailles ! Samedi 11 juin, plusieurs dizaines de binômes déficients visuels et voyants s'élancent sur la ligne de départ de la 7^e édition du Triathlon national en duo.

Au programme de cette compétition unique : 3,6 kilomètres de course à pied, 10 kilomètres en tandem et 1,5 kilomètre en canoë-kayak. L'occasion de réunir des personnes voyantes, non-voyantes et malvoyantes et de tisser des liens forts autour des valeurs du sport.

Rendez-vous le 11 juin à partir de 8h30 au Domaine du Château de Versailles - Pièce d'eau des Suisses.

Contact : comité Valentin Haüy des Yvelines au 01 39 50 75 20
contact.yvelines@avh.asso.fr ●

Le Centre Odette Witkowska fête ses 70 ans !

En 2022, le Centre Odette Witkowska de l'association Valentin Haüy fête ses 70 ans d'existence ! À cette occasion, l'établissement fait peau neuve avec un nouveau site internet pour présenter ses activités d'ÉSAT (Établissement et service d'aide par le travail) et d'hébergement pour les personnes déficientes visuelles. Après une pause liée à la crise sanitaire, l'établissement situé à Sainte-Foy-lès-Lyon organise une porte ouverte durant la matinée du 17 juin pour que les futurs travailleurs, les familles, les partenaires et les clients visitent les différents ateliers de l'ÉSAT et échantent avec les ouvriers qui présenteront leur travail et feront part de leur expertise. ●

L'Atelier de la Villette remet son 200^e vélo électrique Véligo



Depuis mars 2021, l'Atelier de la Villette, située dans le 19^e arrondissement de Paris, attire de nouveaux clients. L'entreprise adaptée de l'association

spécialisée dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles par le travail, est devenue un point de location de cycles à assistance électrique Véligo pour l'entreprise Fluow. Une opportunité qui a permis à l'Atelier de la Villette de diversifier encore plus ses activités et de faire connaître l'association en mettant en contact les salariés en situation de handicap et les cyclistes parisiens.

Malgré les nombreuses contraintes liées à la situation sanitaire, le bilan est très positif : après seulement un an de partenariat, **les équipes de l'Atelier de la Villette ont remis leur 200^e Véligo en mars 2022.** ●



Tactile Tour 2022 : une exposition itinérante d'œuvres d'art en relief

Cette année, l'association Valentin Haüy fait voyager une sélection de reproductions en 3D de peintures et de sculptures pour mettre l'art à portée de main de tous les publics ! Les visiteurs non-voyants, malvoyants et voyants pourront ainsi découvrir du bout des doigts deux extraits de la tapisserie de Bayeux, le *Mariage de la vierge* de Raphaël ou encore le portrait de Léonard de Vinci.

Le *Tactile Tour 2022* est programmé dans une dizaine de villes où sont implantées un de nos comités, notamment à Montceau-les-Mines, Paris, Tarbes, Le Mans, Mâcon et Caen. ●

AGENDA !

31 mai au 2 juin 2022 - Norlanda's Cup / Défi voile comité Valentin Haüy du Calvados

8 au 18 juin 2022 - Tactile Tour 2022 à Paris à la mairie annexe Paris 14^e

11 juin 2022 - 7^e édition du Triathlon National en Duo - Pièce d'Eau des Suisses à Versailles (78)

22 septembre 2022 - Course en tandem « Sept cols pour une école » - Comité Valentin Haüy du Vaucluse



> COMPRENDRE

Accessibilité, 17 ans après : espoir et désillusion



C'est avec espoir que le 11 février 2005, les personnes en situation de handicap ont plébiscité le vote de la loi dite « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». Cette loi, qui devait changer le quotidien de millions de français et ouvrait le champ de tous les possibles pour un environnement plus inclusif et plus solidaire, fête cette année ses 17 ans. Malgré les reculades, les aménagements et les manques de sensibilisation, certes des avancées ont lieu mais beaucoup reste encore à faire.

Accessibilité, 17 ans après : espoir et désillusion

Une loi fondatrice...

Pour Anne Renoud, présidente de la Fédération des aveugles de France : « L'accessibilité, c'est permettre à tout un chacun dans sa différence et sa difficulté de déficient visuel de pouvoir être un citoyen à part entière. Elle s'entend par l'accessibilité au cadre bâti, à la voirie, aux transports. Mais pas seulement, c'est aussi l'accessibilité à l'emploi, à la culture, à la scolarisation et à la formation professionnelle ; pour aboutir aujourd'hui au fil rouge : l'accessibilité numérique, très prégnante dans le quotidien de tous aujourd'hui ».

C'est bien une réponse à cette accessibilité plurielle et universelle que donne le texte de la loi du 11 février 2005. C'est aussi la première fois qu'est donnée,



en France, une définition légale du handicap.

Outre la création des MDPH, Maisons départementales des

personnes handicapées, afin de faciliter aux personnes en situation de handicap et à leur famille les démarches administratives, en

La vision de Marie Furic, responsable de l'accessibilité physique et l'accessibilité culturelle à l'association Valentin Haüy

Après un passage en Préfecture où elle instruisait les dossiers d'Ad'AP, Marie Furic a rejoint l'association Valentin Haüy en juillet 2019 au service accessibilité physique et culturelle. À ce poste, elle se « bat » avec les bénévoles pour faire aboutir l'accessibilité physique. Une corde a été ajoutée à sa mission : l'accessibilité culturelle. Découvrons ce quotidien qui se joue sur le terrain...

« Nous essayons de faire ce que nous pouvons avec les moyens que nous avons. Pour moi, l'accessibilité ne peut se faire de son bureau ; elle se fait sur le terrain, au contact des utilisateurs. Aller voir sur place ce qui pose problème quand on nous fait

remonter un souci. Aller dans les comités, faire le lien avec les différentes personnes...

Au quotidien, nous avons réellement deux missions :

• **l'accessibilité physique** ; travailler auprès des gros opérateurs du secteur comme la SNCF ou la RATP, dont voirie, transports, établissements recevant du public, logement, pour les rendre accessibles ou les aider, tout du moins à se rendre accessibles avec des conseils au quotidien.

Quand je dis « conseil », c'est certes de la réglementation ; mais c'est aussi de la qualité d'usage. C'est aussi beaucoup de tests. Un très bon système

de fonctionnement quand nous nous rendons sur le terrain, c'est quand nous sommes en trio : une personne non voyante, une personne malvoyante, une personne voyante. Moi, en tant que bonne experte sur le terrain, il y a des choses que je vais déceler rapidement ; mais du coup sur certains points, ça va beaucoup plus vite quand les deux autres personnes m'accompagnent. Nous pouvons ainsi avoir une approche globale de toute la partie déficience visuelle. C'est très important que nous travaillions tous ensemble pour les personnes malvoyantes et non-voyantes, mais il faut d'abord et avant tout travailler avec eux, parce que nous ne pouvons pas



Article 2 de la loi du 11 février 2005



« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

un lieu unique et dans chaque département, c'est aussi une percée colossale qui était effectuée concernant l'égalité en matière d'accessibilité pour ces personnes en situation de handicap dans divers secteurs de leur vie quotidienne :

- accessibilité au droit de compensation pour perte d'autonomie ;
- accessibilité en milieu scolaire ordinaire pour les élèves en situation de handicap ;

- accessibilité à l'emploi pour les adultes handicapés ;
- accessibilité aux ERP (établissements recevant du public), aux logements et aux transports publics dans un délai de dix ans ;
- accessibilité à l'audiovisuel par l'obligation de sous-titrage ou d'audiodescription.

1 - Se déplacer en ville.

2 - Découvrir une œuvre d'art en relief.

3 - Utiliser un smartphone pour reconnaître la valeur d'un billet de banque.

...des lendemains qui déchantent

Aujourd'hui, 17 ans après, Édouard Ferrero, président de Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) se souvient comment « à l'époque, cette belle loi a suscité l'intérêt du monde associatif ». Mais il poursuit : « Très vite, nous avons déchanté, car la majorité qui l'a fait voter et celles qui lui ont succédé au cours

Suite page 10 >



lequel il y a peu de moyens de médiation.

Nous travaillons sur le *Projet Tactile Tour*, une exposition itinérante qui va faire voyager les modélisations en 3D dans tous les comités en 2022, 2023 et certainement en 2024.

Onze dispositifs vont pouvoir être exposés dans des médiathèques, des musées ou des théâtres pour faire un vrai lien en région et leur faire bénéficier de tout ce qu'il est donné à « voir » ici à Paris. Ça a pris un bel essor. Nous sommes présents dans plus de 35 musées maintenant en France. Nous avons remporté récemment un appel d'offre pour adapter une œuvre de Dubuffet qui mesure vingt-quatre mètres de haut et qui est située à Issy-les-Moulineaux. »

Entre accessibilité physique et accessibilité culturelle, quand nous demandons à Marie quel est son plus beau souvenir, voici son témoignage :

« Sans hésitation, la première exposition du *Projet Tactile Tour* qui s'est tenue au siège de l'association autour de Léonard de Vinci au mois de novembre 2019. C'étaient les premiers dispositifs que nous exposions. De nombreuses personnes étaient au rendez-vous dont, bien évidemment, des personnes non voyantes. L'une d'entre elles a fondu en larmes dans mes bras en me disant : "C'est génial, maintenant, grâce à l'association, j'ai accès à l'art. Je sais enfin, ce qu'est l'Homme de Vitruve dont tout le monde me parle", et elle a pleuré. » ●

vivre le handicap au quotidien comme eux le vivent.

• Le second pan de notre mission, qui finalement a pris beaucoup de place, c'est **l'accessibilité à l'art**. Nous adaptions en 3D et en fraisage numérique des œuvres : des tableaux, des peintures. Nous contribuons à rendre l'art accessible. C'est très compliqué, parce que c'est un domaine dans

Accessibilité, 17 ans après : espoir et désillusion

> Suite de la page 9

des différents quinquennats ne l'ont pas mise en application voire l'ont même fait régresser ».

En 2014, face au retard pris dans la mise en conformité des Établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie, le gouvernement a ordonné les Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée) qui repoussaient de trois, six ou neuf ans les travaux d'accessibilité. En 2018, contrairement aux recommandations de l'ONU en faveur de l'accessibilité universelle, la loi ELAN révisé encore les normes d'accessibilité des logements, ramène le taux de logements neufs à vingt pour cent (contre cent pour cent dans la loi de 2005) et introduit la notion de « logement évolutif ».

Édouard Ferrero continue : « *Neuf ans après, les Ad'AP ne sont pas appliqués pour beaucoup. On en est à un nombre infime par rapport au parc qui devrait être mis en accessibilité. Et... personne n'a levé le petit doigt, aucune sanction pénale n'a été prise. Ce n'est pas entendable pour les personnes en situation de handicap.*

Dans un domaine qui nous concerne plus, nous, les aveugles et déficients visuels, c'est le développement du tout numérique depuis quelques années. Un site Internet marchand accessible à 80 %, c'est inacceptable et ça ne veut strictement rien dire. Si vous allez sur un site pour acheter et que vous naviguez jusqu'à un certain point, sans pouvoir réaliser votre achat final, il est inutile ! Il y a eu un laxisme et un manque d'accompagnement des acteurs ».



Pour de nombreux acteurs qui accompagnent les personnes en situation de handicap visuel, il y a un manque de connaissance des normes et donc, par manque de connaissance, un manque d'application. Peut-être y a-t-il aussi un manque politique d'incitation ?

Appliquer la loi *stricto sensu* !

En cette année d'élections présidentielles et législatives, toutes les associations en lien avec le handicap visuel se sont mobilisées pour se faire entendre. Leur leitmotiv : que la loi soit appliquée ! Elles veulent rappeler aux élus leurs engagements et tiennent à ce qu'ils prennent leurs responsabilités. Leurs revendications sont simples et Édouard Ferrero les résume fort bien : « *Pour les 17 ans de la loi accessibilité, nous avons porté un Plaidoyer en 17 points. Nous ne sommes pas favorables à faire voter d'autres lois, mais qu'on applique déjà ce qui existe ; quitte à l'améliorer, bien évidemment. Entre 2005 et 2022, la société a évolué, donc des adaptations doivent être faites certes, mais la*

loi doit être d'abord et avant tout appliquée avec la mise en place d'un organisme de contrôle et des mesures coercitives ».

Certains font alors référence à une réglementation à l'américaine : un produit ou un service ne peut être mis sur le marché que s'il est accessible à tout le monde.

Anne Renoud renchérit : « *Le défi de l'accessibilité sera relevé pour les personnes déficientes visuelles quand les normes qui sont en vigueur seront respectées. Lorsque je pourrai aller sur un site marchand ou un site public, sans avoir à me dire : "Est-ce que je vais pouvoir aller jusqu'au bout sans trop galérer et pouvoir me débrouiller toute seule et ne pas être comme une petite fille qui ne peut pas faire tout, toute seule ?" Voilà, c'est être autonome et pouvoir avancer du mieux possible tout seul. Bon bien sûr, la difficulté de ne pas voir sera toujours présente et très certainement prégnante, mais au moins qu'elle ne soit pas alourdie par le manque de respect des lois et des normes. Je veux avancer et je veux être une citoyenne à part entière ».* ●

Les tribulations de Céline B., non-voyante, ou le droit à l'épuisement

Parler d'accessibilité est pour Céline B. une hérésie quand l'une des premières difficultés qu'elle rencontre, c'est de sortir de chez elle le matin pour aller travailler.

Elle habite, depuis 40 ans, à côté de la départementale 19, qui va de Paris à l'est de la France, dont les feux n'ont été rendus sonores que pendant le premier confinement... Simplement, elle ne s'est pas réjouie bien longtemps parce qu'ils n'ont pas été sonorisés de façon normative. La voix du feu rouge doit prononcer le nom de la rue ; elle doit dire « *rouge piéton, rue X* » sauf qu'elle dit juste « *rouge piéton* ». Vu la taille des carrefours qui se croisent sur cette départementale, si la rue n'est pas précisée, Céline B. n'est pas en mesure de savoir si elle peut traverser ou pas en toute sécurité.

Elle arrive à l'entrée du métro qu'elle ne loupe plus car, depuis peu, matérialisée par des bandes de guidage après six mois de longues réclamations auprès du Département.

Visiblement, elle a la chance d'habiter sur la ligne 8, qui fait partie de la moitié des lignes du réseau de la RATP vocalisées. Aux dernières nouvelles, la vocalisation de toutes les lignes sera terminée en 2031... Elle sera à la retraite ! Embarquement sur la ligne 13, qui est vocalisée un jour sur deux ou sur trois, par manque de maintenance.

À quoi cela sert-il de mettre en service des trains accessibles en principe à tous les voyageurs et qui ne le sont pas en réalité ? En fait, ça ne vient à l'idée de personne parce que ça va gêner personne, sauf les personnes handicapées visuelles.

La morale de l'histoire, c'est que les personnes malvoyantes ou non-voyantes n'ont le droit



Une personne aveugle remonte les escaliers du métro.

à aucune minute d'inattention, sous peine de se retrouver dans une situation qu'elles ne connaissent pas. En termes de concentration, c'est épuisant !

Quand elle arrive au travail avec une bosse sur le front (au passage elle s'est pris un arrêt de bus temporaire non signalé) : « *Vraiment, j'ai déjà mobilisé la majeure partie de l'énergie de mes neurones !* ».

Une fois à son poste de travail, Céline se heurte à l'accessibilité numérique. À peine 10 % des sites Internet répondent aux règles d'accessibilité.

Puis à 18 heures, elle a rendez-vous chez son généraliste à deux pas de son bureau, mais il faut encore qu'elle pense à passer la barrière des deux interphones non vocalisés et à trouver une âme charitable qui veuille, encore une fois, bien l'assister. « *Où est mon autonomie que je réclame à cor et à cris ? Ce n'est pas une supplication, c'est un droit !* »

Rentrée à son domicile le soir, elle doit encore se battre pour trouver le supermarché accessible en ligne sur lequel elle pourra faire un minimum de courses. Au début de la crise sanitaire du COVID 19, alors que tout le monde se ruait en grande surface sur les paquets de farine et les rouleaux de papier hygiénique, seul un site était accessible en synthèse vocale.

Acheter un billet de train et une prestation d'accompagnement relève aussi d'une véritable gageure ; Céline passe plus de temps à réserver le billet qu'à faire le trajet en train...

Enfin, vannée, épuisée, elle pose la tête sur l'oreiller et s'endort en rêvant d'un lendemain simple, sans encombre, dans lequel ça ne sera plus à elle, Céline B., non-voyante, à faire l'effort de « se » rendre l'environnement dans lequel elle évolue, accessible. ●



1



2

1 - Une personne malvoyante lit un document à la loupe.
2 - L'équipe du service social et juridique.

> DÉCOUVRIR

Le service social et juridique de l'association : au plus près de l'humain

Dès sa création en 1889, l'association Valentin Haüy développe des missions sociales assurées par des dames patronnesses, représentantes de grands noms de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie, appartenant au réseau de sociabilité de Maurice de la Sizeranne, puis de ses successeurs.

Aujourd'hui, le service social et juridique, c'est une équipe de sept salariées et de six bénévoles qui s'attachent à accueillir, accompagner, conseiller et orienter les personnes déficientes visuelles.

Écouter, informer, orienter

Pour Odile Sulmona, responsable du service social et juridique, « privilégier le contact humain, l'écoute et l'échange, c'est essentiel pour créer un lien de confiance. Les personnes qui nous sollicitent sont souvent désemparées, notamment lorsque la déficience visuelle survient ou s'aggrave. Il est souvent difficile pour certains d'en parler, d'évoquer les conséquences sur leur vie quotidienne comme la perte d'autonomie, le regard des autres, l'isolement induit par le handicap visuel, etc. ».

Le service social et juridique est très souvent la première porte de l'association que franchit une personne aveugle ou malvoyante à la recherche d'aides et de conseils. Au siège de l'association Valentin Haüy, trois assistantes sociales diplômées d'État ont pour mission d'assurer une aide personnalisée aux personnes rencontrant, du fait de leur handicap, des difficultés matérielles, psychologiques, sociales ou familiales. Une conseillère en économie sociale et familiale, une juriste, une psychologue et une secrétaire interviennent également pour que les droits sociaux des personnes

déficientes visuelles soient obtenus et préservés.

En plus de l'information sur les droits, de l'aide à l'accomplissement de diverses formalités administratives liées au handicap, de la recherche d'aides financières concernant l'habitat, l'équipe pluridisciplinaire est également en mesure d'apporter conseils et expertises juridiques dans les domaines variés du droit (protection sociale, droit du travail, droit des successions, droit de la famille...) grâce à l'intervention d'une juriste. Dans cette fonction depuis huit ans, Mayssa Jonneau intervient pour dénouer

des situations qui pourraient devenir conflictuelles, notamment lorsqu'une personne perd la vue et qu'elle occupe un emploi. « Ces situations sont toujours délicates, il est essentiel de bien expliquer toutes les alternatives possibles, comme proposer une adaptation du poste de travail lorsque le maintien dans l'emploi est possible, solliciter la médecine du travail pour trouver des solutions d'aménagement, diriger vers une formation comme celles proposées par les établissements de l'association Valentin Haüy, en vue d'une reconversion, etc. ».

Le service social gère également le Fonds Central de Solidarité (FCS). Dans ce cadre, des prêts sans intérêt réservés aux personnes aveugles ou malvoyantes dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 50 % sont octroyés, d'un montant minimum de 300 € et maximum de 4 000 €. Ces aides sont destinées à favoriser l'exercice d'une profession, l'acquisition d'aides techniques, le financement de sessions de formation favorisant l'autonomie personnelle comme des cours de locomotion par exemple, l'accès à des séjours de vacances organisés par l'association ou encore la réalisation de travaux ayant trait à la sécurité et à l'accessibilité du logement.

S'adapter pour toujours mieux accompagner

Pendant la crise sanitaire liée à la Covid en 2020 et 2021, le service



Accueil et accompagnement lors d'un rendez-vous au siège de l'association.

Chiffres clés

En 2021 :

- 236 nouveaux bénéficiaires (dont 34,7 % sont sans activité et 14,4 % en recherche d'emploi) ;
- 651 personnes accompagnées ;
- 1 295 rendez-vous ;
- 5 176 appels téléphoniques ;
- 353 dossiers instruits auprès des MDPH ;
- 174 dossiers auprès des Conseils départementaux et des CAF ;
- 246 dossiers traités liés au logement.

Malgré la crise sanitaire les bénéficiaires ont tenu, dans la majorité des cas, à se déplacer et venir physiquement rencontrer l'équipe du service social. ●

social s'est adapté, notamment pendant les confinements, pour assurer par téléphone un contact régulier et un lien encore plus essentiel, l'isolement étant d'autant renforcé. « Dès que les mesures sanitaires ont été levées, et malgré les difficultés rencontrées dans leur déplacement, les usagers de la région parisienne ont très vite souhaité revenir au siège pour avoir un contact direct, dans le respect des gestes barrières bien sûr », indique Odile Sulmona.

« La transformation numérique a aussi un impact sur l'accompagnement des personnes faisant appel à l'équipe. En effet, beaucoup de sites Internet restent inaccessibles aux personnes déficientes visuelles, et lorsqu'ils le sont, la démarche en ligne est complexe et nécessite malgré tout l'intervention d'une tierce personne, rôle souvent tenu par un aidant ou par une des assistantes sociales du service », précise Odile Sulmona.

À Paris, une autre structure de l'association Valentin Haüy, le SAVS-DV Paris (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – Déficiants Visuels Paris) peut être sollicitée par des adultes déficients visuels âgés de 20 à 70 ans, avec ou sans

handicap(s) associé(s), domiciliés à Paris ou dans le 94 (Val-de-Marne). Sa capacité d'accueil est de 35 à 60 personnes. Le SAVS-DV Paris propose différentes formes d'accompagnement et diverses activités dont le but est de développer l'autonomie de la personne et son insertion sociale et professionnelle.

En province, les comités de l'association Valentin Haüy assurent l'accueil et l'information des personnes en situation de déficience visuelle. D'autres services sont également mis à leur disposition, de façon variable suivant la taille du comité.

Par ailleurs, les responsables des comités participent aux travaux des instances locales en charge du handicap, en particulier dans le cadre des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Ces actions autour de l'accompagnement social sont menées grâce à l'engagement de nos équipes professionnelles et bénévoles, et à la générosité du public. Il ne peut exister une société sans liens sociaux ni solidarité entre ses membres.

C'est grâce à nos fidèles donateurs que nous pouvons soutenir ceux qui en ont tant besoin. ●



« J'ai choisi d'aider l'association Valentin Haüy dans la durée pour accompagner des personnes comme Lise, non-voyante, vers plus d'autonomie au quotidien... »

Françoise, 55 ans, donatrice

> AGIR ENSEMBLE

Choisir le don par prélèvement automatique, c'est décider de nous soutenir de manière constante. C'est nous aider à assurer, dans la durée, les nombreux services et activités que nous proposons aux personnes aveugles ou malvoyantes afin qu'elles puissent retrouver davantage d'autonomie.

> Parce que votre don est essentiel

En choisissant le prélèvement automatique, vous allez plus loin dans votre démarche car votre soutien régulier est une force qui agira dans la durée. Sans forcément donner plus, vous nous donnez des moyens pérennes pour mener nos actions en faveur des personnes aveugles ou malvoyantes.

> Pour nous : plus de personnes aidées

- Vous nous manifestez clairement votre engagement et votre fidélité.
- Vous nous permettez de mieux prévoir nos ressources et de mieux planifier nos actions.

« Grâce à l'association Valentin Haüy, je me sens comprise et accompagnée à chaque étape de ma vie... »

Lise, 29 ans, non-voyante

Le saviez-vous ?

- Six mois à deux ans peuvent être nécessaires pour apprendre le braille et être capable de lire à nouveau.
- Plusieurs mois sont nécessaires pour s'orienter chez soi et dans la rue, se déplacer, prendre le train, le métro, le bus...
- Plusieurs mois sont nécessaires pour réapprendre les gestes du quotidien (s'habiller, cuisiner, faire ses courses...).

• Vous nous aidez à réduire nos coûts de gestion.

> Pour vous : des avantages pratiques

• Vous répartissez sur l'année l'aide que vous nous accordez.

• Vous pouvez stopper vos prélèvements dès que vous le souhaitez.

• Vous recevez un seul reçu annuel récapitulatif pour déduire 66 % de vos dons, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Alors, pour agir dans la durée dès aujourd'hui retournez-nous le bulletin de soutien régulier ci-joint dûment rempli : association Valentin Haüy, 5 rue Duroc 75007 Paris ou rendez-vous sur notre site www.avh.asso.fr



L'association Valentin Haüy est membre fondateur du Comité de la Charte du don en confiance et agréée par cet organisme de contrôle des associations et des fondations faisant appel à la générosité du public.

Questions/Réponses

J'aimerais connaître l'ensemble des services proposés par l'association.

Pour découvrir les différents services proposés par l'association (médiathèque, boutique, pôle accessibilité, pôle social et juridique, imprimerie...), vous trouverez toutes les informations sur notre site Internet dans la rubrique « L'association » sur la page dédiée : « Présentation ».

Retrouvez également l'ensemble de nos actions et les actualités de l'association Valentin Haüy sur notre site Internet : www.avh.asso.fr

Où puis-je trouver un comité Valentin Haüy près de chez moi ?

Cent-vingt comités départementaux ou locaux sont au service des personnes aveugles ou malvoyantes. Vous trouverez la liste sur notre site Internet : www.avh.asso.fr

Quelles sont les différentes façons de soutenir les actions de l'association Valentin Haüy ?

Il existe de nombreuses manières de soutenir l'association : en

faisant un don ponctuel ou régulier afin de pérenniser nos actions, en vous engageant sur une mission de bénévolat, en entrant au service de l'association par un mécénat de compétences ou tout simplement, en en parlant autour de vous. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet dans la rubrique « Agir avec nous ».

Pourquoi choisir le don par prélèvement automatique ?

Le soutien régulier est un moyen simple et efficace qui vous permet d'agir avec nous dans la durée. Un reçu fiscal cumulant le montant de vos prélèvements vous sera envoyé une fois par an. Pour plus d'informations, n'hésitez

pas à contacter notre service relation donateurs par téléphone au 01 44 49 27 05 ou par Internet à : relationdonateurs@avh.asso.fr

Comment devenir bénévole à l'association Valentin Haüy ?

Notre association est présente partout en France, dans 120 implantations locales. Notre responsable du bénévolat, Patrick Beaufreton, peut vous proposer des missions ponctuelles ou régulières, à réaliser à notre siège parisien, dans un comité régional ou même de chez vous ! Pour plus d'information, écrivez-lui à benevolat@avh.asso.fr ou contactez-le au 01 87 67 97 91. ●

Contact :

Relation donateurs

Marie ou Sandra

01 44 49 27 05

relationdonateurs@avh.asso.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur :

www.avh.asso.fr



BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER

Mandat de prélèvement automatique SEPA

66%
de déduction
fiscale*

OUI, je veux soutenir **régulièrement** les actions de l'association Valentin Haüy.

Je choisis le montant de mon don :

- 10 € /mois
 15 € /mois
 20 € /mois
 30 € /mois
 autre : € /mois

Mes coordonnées

Mme M. Mme et M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : E-mail :

Désignation du compte à débiter

NUMÉRO INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION BANCAIRE (IBAN)

CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION DE MA BANQUE (BIC)

N° RUM (partie réservée à l'association) :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété et accompagné de votre RIB/IBAN.

Fait à :

Le :

Signature : (obligatoire)

*Dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association Valentin Haüy à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association Valentin Haüy. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte. Vous pouvez faire suspendre l'exécution de ce prélèvement par simple demande écrite à l'association, signée au plus tard le 20 du mois précédent. NOTE : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

